

Prévention des inondations : une mobilisation permanente au service du territoire

Face aux risques d'inondation alimentés par le dérèglement climatique à l'image de cet été, la Ville de Mandelieu-La Napoule, l'Agglomération Cannes Lérins et le SMIAGE déploient des actions continues tout au long de l'année. Contrôle de l'entretien des parcelles privatives sur les cours d'eau, débroussaillage, surveillance des ouvrages hydrauliques, aménagements structurants et création de nouveaux bassins d'écroulement : ces interventions complémentaires renforcent durablement la protection des habitants, des biens et de l'environnement, tout en préparant le territoire aux épisodes météorologiques les plus intenses.

LES ACTIONS CONTINUES POUR REDUIRE LE RISQUE INONDATIONS

L'Agglomération Cannes Lérins sur le terrain de l'action

Le service opérationnel GEMAPI de l'Agglomération Cannes Lérins agit concrètement sur le terrain du débroussaillage, du nettoyage des vallons publics ou de ramassage des déchets

- Surface débroussaillée : 72 000m², 16 zones sur Mandelieu sont prises en compte ;
- Nettoyage de vallons et cours d'eau : 17 km
- Ramassage des déchets : 6.5 T
- Tour d'ouvrage, passages après chaque épisode pluvieux significatif : 25 passages sur les 11 ouvrages (grilles, pièges à embâcles,) ;
- 3 curages effectués : Gavelier, la Tour et Gabron.

RAPPEL : LES DIG, L'OUTIL POUR OPTIMISER L'ENTRETIEN DES PARCELLES PRIVÉES

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure qui permet à l'Agglomération Cannes Lérins d'entreprendre les travaux présentant un caractère d'urgence. La CACPL gère, pour le compte de la ville de Mandelieu, l'envoi des courriers de rappels des obligations d'entretien des cours d'eau aux propriétaires privés. Les agents DIG de la CACPL contrôlent chaque parcelle de la Siagne et de ses affluents, du Riou de l'Argentière et du Béal jusqu'au résultat attendu. A noter qu'une partie de l'entretien est réalisée par le SMIAGE sur le territoire mandolocien.

- **447 courriers envoyés**
- **463 parcelles contrôlées**

LE SMIAGE

Comme chaque année, le SMIAGE mène une campagne estivale d'entretien des cours d'eau et de leurs affluents afin, notamment, de réduire le risque de formation d'embâcles lors des épisodes de crue. Les travaux s'achèveront fin septembre, avant la période des crues automnales.

- Bassin versant de la Siagne comprenant la Siagne, le Béal et son contre-canal longeant l'aéroport, la vieille Siagne ainsi que les affluents sur la commune de Mandelieu : Gavelier, Gabron, Vernède et entretien des différents pièges à sédiment entretien de la végétation des berges communales réalisé pour l'automne ;
- Bassin versant du Riou de l'Argentière : entretien de la végétation des berges communales réalisé en septembre afin de limiter la repousse des cannes de Provence avant la période des crues automnales ; dragage du port du Riou réalisé en juin ;
- Entretien des parcelles départementales du vallon de la Rague, dans le parc naturel départemental de l'Estérel.

L'entretien des berges sur la commune par le SMIAGE (2025) :

- **1 920ml** : débroussaillage, retrait d'embâcles et déchets sur la Siagne
- **2 380ml** : débroussaillage, retrait d'embâcles bucheronnages et déchets sur le Béal
- **600ml** : lutte contre les espèces invasives, arrachage manuel de la Jussie sur le Béal
- **1 100ml** : abattage, bucheronnage, retrait d'embâcles, débroussaillage, retrait de déchets sur le contre canal de l'A8
- **1 350ml** : abattage, bucheronnage, retrait d'embâcles, débroussaillage, retrait de déchets sur la Vieille Siagne

LES GRANDS OUVRAGES : DES LIGNES DE DEFENSE

DES TRAVAUX STRUCTURANTS SUR LA THÉOULIÈRE POUR PROTÉGER LE CŒUR DE VILLE

Les multiples phases de travaux de ce chantier d'envergure ont abouti en :

- 2022 (Phase I) au Bassin d'écrêteur de crue d'une capacité de 15 000m³ ayant montré à plusieurs reprises son efficacité lors de pluies torrentielles
- 2024-2025 (Phase II) au recalibrage du vallon de la Théoulière sous le pont de l'A8, de 7m à 9m50 sur 200 m de long, permettant d'augmenter la capacité hydraulique et donc de réduire le risque de débordement en cas de fortes pluies
- 2026 (Phase III) à l'élargissement du Vallon par le SMIAGE avec création d'un piège à embâcles, agrandissement du piège à sédiments, reprise de la traversée du Chemin de la Théoulière et recalibrage de l'affluent rive gauche.



BASSIN DES TERMES : UN NOUVEL AMÉNAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LA COMMUNE DES CRUES

La Ville poursuit son engagement en faveur de la prévention des inondations avec un projet d'aménagement du bassin des Termes, situé rue de la Vigne.

Les travaux, programmés après l'été 2026, permettront de mieux maîtriser les écoulements en cas de fortes pluies tout en favorisant la restauration du milieu naturel. Au cœur du projet figure la création d'un bassin d'écêtement des crues. Son rôle sera de retenir temporairement les eaux lors d'épisodes pluvieux intenses afin de limiter les risques d'inondation en aval.

Plusieurs interventions prévues

Le vallon des Termes sera d'abord reméandré sur 150 mètres. En retrouvant un tracé plus naturel, le cours d'eau ralentira davantage l'écoulement des eaux. Le vallon sera également reconnecté à une zone humide grâce à un décaissement de terrain, permettant à cet espace naturel de retrouver pleinement son rôle dans la régulation des eaux. Le projet comprend également la création d'un merlon de retenue de 270 mètres de long, capable de stocker jusqu'à 9.000 m³ d'eau. Dimensionné pour résister à une crue centennale, cet ouvrage constituera un élément complémentaire du dispositif de protection.



BASSIN DES BARNIÈRES :

LES ACQUISITIONS FONCIÈRES SE POURSUIVENT

Le projet d'ouvrage dynamique de gestion des crues du Riou de l'Argentièr, implanté aux Barnières, à la limite des Alpes-Maritimes et du Var, a enfin été déclaré d'utilité publique par les préfets des deux départements en janvier 2026. Un arrêté d'autorisation environnementale autorisant la réalisation des travaux proposés a également été pris par le Préfet. Pour ce projet d'écrêteur de crues du bassin des Barnières, cet arrêté constitue le "feu vert" écologique indispensable avant le démarrage du chantier.

Parallèlement, un arrêté de cessibilité autorise l'expropriation – si nécessaire – des parcelles pour lesquelles aucun accord n'aurait été trouvé à l'amiable entre la collectivité et les propriétaires. Une vingtaine de parcelles appartenant à douze propriétaires sont concernées.

LES VERGERS DE MINELLE :

UN AMÉNAGEMENT COMPLÉMENTAIRE

En aval du bassin des Barnières, le projet des Vergers de Minelle, derrière le centre commercial « Auchan », constitue le second maillon de la stratégie de protection contre les inondations sur le Riou de l'Argentièr. Aménagé sur une emprise d'environ 20 hectares, acquise par la commune en 2021 et 2025, il permettra de stocker temporairement les débordements exceptionnels qui pourraient subsister en aval de l'ouvrage des Barnières. Les études menées en 2026 ont permis de définir un phasage de l'opération. Le projet poursuit un double objectif : renforcer durablement la protection contre les inondations tout en valorisant ce secteur par la création d'un parc naturel à vocation familiale et sportive.